

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 août 2016**CP2016_08_10
id. 2749

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE DÉMOLITION-CONSTRUCTION
DE 51 LOGEMENTS PLUS
11 RUE FRANÇOIS MAURIAC
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant une opération de démolition-construction de 51 logements PLUS situés 11 rue François Mauriac (Bât A) à Montauban.

Le plan de financement définitif a dû être modifié à la clôture de l'opération et un prêt PLUS de 40 ans complémentaire a été accordé par la Caisse des dépôts et Consignations pour un montant de 488 342 € .

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 488 342 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 47 930.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 195 336,80 €, soit 40 % d'un montant global de 488 342 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 avril 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de démolition-construction de 51 logements PLUS « Le Vaugelas », 11 rue François Mauriac à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 195 336,80 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 avril 2016 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 14/09/2016

Reçu en préfecture le 14/09/2016

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20160914-CP2016_08_10-DE